

## EVALUATION : NE NOYONS PAS LE POISSON

Le ministère a annoncé fin 2014 son intention de revoir les modalités d'évaluation des élèves, dans le but d'en faire «un véritable outil de réussite qui permette à tous les élèves de mieux mesurer les progrès qu'ils réalisent dans leurs apprentissages, de prendre confiance dans leurs capacités et d'identifier leurs difficultés pour y remédier». Si l'intention est louable, la mise en œuvre d'un tel objectif sera difficile, car on ne pourra réformer l'évaluation qu'en transformant en profondeur les pratiques et le système actuels.

Profs, élèves et parents sont conscients des limites du système d'évaluation actuel, auquel on attribue des tâches en partie contradictoires : il est censé repérer les progrès des élèves et donner des indications aux parents sur cette progression, mais en même temps il est utilisé comme outil de sélection et de tri social. De plus, il est également utilisé comme outil de contrôle des enseignants sur les élèves et de leur hiérarchie sur les enseignants... Au final, cela génère stress et anxiété chez bon nombre d'élèves, une image de soi négative chez ceux qui sont en difficultés, tout comme une pression chez les enseignants, priés de fournir des notes en nombre et dans une fourchette acceptable.

Que ce soit sous forme de points de couleurs, de lettres ou de smiley, le message reste le même pour l'élève dont les acquis sont insuffisants. Le véritable enjeu serait de réformer le système scolaire de telle sorte que les élèves aient envie de s'approprier les savoirs et tendent vers l'autonomie, et de telle sorte qu'un nombre croissant

d'élèves ne soit plus mis en difficultés par son fonctionnement même. Par conséquent, le vrai problème n'est pas entre évaluation chiffrée ou non chiffrée. A ce titre, le LPC constitue d'ailleurs un bel exemple d'évaluation non chiffrée loupée, tant les items des différentes compétences, trop nombreux et mal définis, se sont avérés non pertinents et illisibles.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, bien peu de conditions sont remplies pour atteindre ce but : les classes surchargées limitent nos marges de manœuvre pédagogiques et fabriquent l'échec scolaire, les dispositifs d'aide aux élèves en difficultés sont inefficaces, la formation initiale et continue en matière d'évaluation est insuffisante, et parents comme chefs d'établissements poussent plus souvent à la mise en ligne immédiate des notes brutes qu'à une réflexion sur l'évaluation... Car en arrière-plan, l'angoisse face à l'intégration des jeunes sur un marché du travail saturé dans une société hyper-concurrentielle est omniprésente.

La conférence nationale sur l'évaluation des élèves qui a eu lieu en décembre n'a pas, contrairement aux attentes de certains, fait une critique unilatérale des notes. Cependant, il ne faudrait pas qu'une fois de plus, le ministère loupe le coche : le danger est grand que, combinée à la suppression des redoublements et au choix d'orientation laissé aux parents, la notation «bienveillante » ne soit qu'un élément destiné à gérer les flux d'élèves au moindre coût, de la maternelle au bac, sans se soucier de leurs acquis véritables.

Nathalie Faivre

### Sommaire

Édito	p.1
Evaluation en questions	p.2
Evaluation et éducation prioritaire	p.3
Evaluation par compétences	p.4

Mensuel de la section académique  
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon  
ISSN0399 774x CPPAP 0915 S 05578  
Tel. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91  
courriel : s3bes@snes.edu  
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME  
Conception, réalisation par nos soins - IMC - Besançon



## L'évaluation : une question à poser mais à replacer dans son contexte.

En décembre, le ministère a lancé une consultation sur l'évaluation et les médias se sont largement emparés de l'aspect «note chiffrée» pour aborder cette question complexe. On a pu lire, voir ou entendre ça et là des experts, des journalistes ou des collègues s'interroger sur la «stigmatisation» véhiculée par cette dernière. Quelques collègues ont expliqué que l'abandon de la note chiffrée avait changé leur manière d'enseigner, leur rapport aux élèves ou l'ambiance de travail en classe.

Après les terribles événements de janvier, l'évaluation a logiquement laissé place dans les médias aux débats sur le rôle de l'école. L'évaluation reste néanmoins un aspect central de nos métiers et les discours autour de celle-ci, souvent éloignés des réalités, n'évitent que rarement les raccourcis. Il nous a paru intéressant d'y revenir en rappelant tout d'abord que la notation chiffrée n'est qu'une partie de l'évaluation réalisée par les enseignants et que le débat ne peut se limiter à la question «note chiffrée ou non».

De plus, ces discours, souvent culpabilisants envers les enseignants, oublient souvent de contextualiser la question de l'évaluation pour la replacer dans les conditions où nous exerçons notre métier.

### L'évaluation, une question à poser

Évaluer, c'est porter un regard professionnel sur le travail de l'élève et trouver des solutions pour l'aider à surmonter ses difficultés et progresser. L'évaluation doit évidemment être bienveillante mais elle doit aussi se faire sans démagogie. Il ne s'agit donc pas de refuser toute remise en question en se référant à un hypothétique «âge d'or» de l'école mais de poser la question dans son intégralité. Quelle place doit être réservée à l'évaluation formative ? Faut-il abandonner complètement l'évaluation sommative ? Comment faire évoluer l'évaluation certificative (Brevet, diplômes, contrôle continu) ? Ces aspects sont rarement abordés en profondeur dans les débats médiatiques car c'est la note chiffrée qui focalise l'attention.

A son sujet, de nombreuses études ont montré qu'elle est loin du «thermomètre» dont a parlé Luc Ferry. La note chiffrée n'échappe pas à l'imprécision, à la volonté de sélection, aux biais sociaux et s'avère souvent inefficace pour faire progresser les élèves en échec. Par ailleurs, élèves et parents, attachés voire obnubilés par la note, ne font que peu de cas des conseils et annotations littérales qui l'accompagnent ou ne s'investissent pas dans les évaluations non notées : «ce sera noté, M'sieur?».

Toutefois ne poser le problème de l'évaluation que par rapport à la note chiffrée relève de l'hypocrisie, voire de la malhonnêteté intellectuelle. En effet, de nombreux chercheurs, par ailleurs très critiques sur la note chiffrée, ne l'oppose pas systématiquement à l'évaluation par compétences et aux autres codes utilisés pour évaluer : couleurs, symboles, lettres...

Pierre Merle<sup>(1)</sup> a ainsi écrit que «l'évaluation par compétences, n'est pas une solution miracle. D'une part, elle n'échappe pas à des biais d'évaluation comparables à ceux mis en évidence dans l'évaluation notée [...]. D'autre part, dans certaines expériences en cours utilisant systématiquement le code couleur, les élèves les plus faibles n'obtiennent que des rouges ou des oranges. Ce type d'évaluation est susceptible de créer une spirale négative : mauvaises évaluations/démotivation/mauvais

résultats. P. Merle n'est d'ailleurs pas tendre non plus avec le socle commun de 2005. Il écrit ainsi que sa mise en place a été « trop éloignée des contraintes des professeurs » et «souvent mal reliée aux programmes d'enseignement». Il écrit également à propos du LPC qu'il a été « chronophage » et qu'il «a constitué parfois une véritable usine à gaz dans laquelle l'évaluation des compétences finissait par prévaloir sur les apprentissages». Le SNES-FSU a largement dénoncé le socle qui a déstabilisé beaucoup de collègues en tentant d'imposer une évaluation détaillée jusqu'à l'absurde et en imposant de fait une double évaluation certificative (livret, Brevet).

### Évaluer autrement pourquoi pas ? Mais avec des moyens suffisants et adéquats !

Il faut tout d'abord poser la question de l'évaluation en lien avec celle des programmes car elle doit, peu importe la forme, pouvoir s'intégrer à ces derniers puisqu'ils constituent le cadre de nos pratiques en classe.

Par ailleurs, les équipes pédagogiques, dans le cadre de leur liberté pédagogique, doivent pouvoir choisir les meilleures modalités d'évaluation (chiffrée, littérale, mixte...) pour faire progresser leurs élèves et leur donner confiance en eux. Le socle a montré clairement qu'un cadre rigide imposé par le haut était inefficace. Les enseignants, prescripteurs de leur métier, doivent pouvoir participer à la construction des programmes et choisir les modalités d'évaluation qui en découlent. Plus généralement, on demande aux enseignants de réfléchir et de changer leurs pratiques mais la formation, initiale et continue, demeure insuffisante. La plupart des ESPE ne fonctionnent toujours pas correctement et le PAF oscille entre indigence et manque de renouvellement. Et que dire des IPR qui, toujours prompts à relayer les injonctions du ministère, n'ont parfois de pédagogiques que le nom. Les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation de qualité ainsi que d'un encadrement pédagogique réel et bienveillant pour mettre en œuvre les programmes. Ils doivent pouvoir bénéficier de temps de concertation pour réfléchir, discuter et échanger sur leur pratique.

L'évaluation ne peut être envisagée sans poser la question de la remédiation, donc des moyens alloués aux établissements scolaires. Comment un enseignant peut-il permettre à un élève de refaire une évaluation à laquelle il a échoué s'il enseigne dans une classe à effectif chargé et tente tant bien que mal de boucler un programme pléthorique ? Où va-t-il trouver le temps sans prendre du retard sur le reste ? Comment peut-il venir en aide aux élèves en difficulté quand il ne dispose d'aucun temps pour travailler en effectif réduit ?

Pour pouvoir faire progresser les élèves et les aider, il faut des moyens ! Or, chaque année, les DGH de nombre d'établissements stagnent ou baissent. Les effectifs par classe augmentent et pour répondre à ces difficultés, les encadrants et IPR demandent aux enseignants de «travailler autrement » ou de « différencier leur pratique», ce qui signifie en réalité faire mieux avec moins.

Il faut avoir les moyens de ses ambitions. C'est ce que rappellent tous les représentants du SNES-FSU qui siègent dans les instances où la question des moyens est discutée.

David Caillet, Cyril Couturier

(1) <http://www.laviedesidees.fr/Faut-il-en-finir-avec-les-notes.html>

## L'évaluation en chantier

Le débat est lancé, à partir d'un souhait du ministère : l'évaluation doit être bienveillante. Vous ne le saviez peut-être pas, chers collègues, mais depuis que vous enseignez, vous êtes des individus malveillants qui traumatisez vos élèves ! Il est regrettable que les termes de la discussion aient été posés ainsi dès le départ, entre pédagogues de haut vol qui portent des jugements péremptoires et profs de base qui ne pratiqueraient que l'évaluation sanction.

Il est évident que l'évaluation doit être au service des apprentissages et permettre à l'élève de progresser. La réflexion sur ce sujet ne peut donc se limiter ni à l'évaluation elle-même et à ses différentes formes (sommative, formative, certificative...) ni à des consignes de bienveillance.

Nous devons impérativement envisager les processus d'apprentissage, les conditions dans lesquelles les élèves apprennent, donc parler des effectifs de classe, des moyens donnés aux établissements (horaires, matériel, etc...), des programmes, du nécessaire repérage précoce de la difficulté scolaire et de l'orientation. Il faut également supprimer définitivement le LPC qui ne présente pas de pertinence pédagogique et entretient la confusion sur l'évaluation.

Car ce débat n'est-il pas destiné à camoufler les manques dans la lutte contre l'échec scolaire ? Supprimer les notes (qui ne sont qu'une partie de l'évaluation) et laisser les parents décider entièrement de l'orientation de leurs enfants risque de simplement masquer les problèmes pour un temps et de viser uniquement les économies possibles : la 2<sup>nd</sup>e générale coûte moins cher que le 2<sup>nd</sup>e professionnelle. Et nous savons déjà qui seront les principales victimes de la «bienveillance» : les élèves des familles culturellement les plus défavorisées dont les difficultés ne seront pas mieux prises en charge et dont les parents ne comprendront pas pourquoi, après être passés de classe en classe sans obstacle, leurs enfants ne sont pas admis dans l'enseignement supérieur ! La sélection sera d'autant plus impitoyable et traumatisante qu'elle n'aura jamais été préparée.

La démocratisation de l'École revendiquée par le SNES-FSU n'avancera qu'avec de l'ambition pour la jeunesse de notre pays et une prise en charge très concrète des difficultés de chaque élève.

Sylviane Gutierrez

## Education prioritaire

La réforme annoncée par la ministre à grands renforts de publicité s'avère bien peu satisfaisante. Mise en place à moyens constants, elle se traduit dans notre académie par deux entrées (collège de Sochaux et Léonard de Vinci à Belfort) et deux sorties (collèges de Moirans et de Morez).

Le ministère avait proposé quatre critères pour l'attribution du label REP :

- ▶ Pourcentage d'élèves résidents en zone urbaine sensible
- ▶ Pourcentage de professions et catégories socio professionnelles défavorisées
- ▶ Elèves en retard à l'entrée en sixième
- ▶ Pourcentage de boursiers

Le nombre de réseaux était fixé au niveau national, ce qui laissait aux rectorats une marge de manœuvre assez faible mais dans certaines académies, l'administration a au moins discuté de ces critères avec les organisations syndicales et les a parfois modifiés pour répondre au mieux aux besoins locaux. A Besançon, un premier groupe de travail s'est tenu le 17 novembre parce que la FSU l'a réclamé. Le recteur, absent de ce GT, entendait manifestement «jouer la montre» et éviter toute discussion avec les représentants des personnels. Nous avons demandé l'ajout de critères «Cumul des difficultés en milieu rural» et «Prise en charge des élèves allophones» et indiqué le peu de pertinence du critère «Retard à l'entrée en sixième» puisque le redoublement de CM2 est fondé sur une politique propre à chaque école. Peine perdue : seuls les critères nationaux ont été retenus, avec un fort ciblage sur les zones urbaines sensibles, d'où la sortie du dispositif des deux collèges cités plus haut. Impossible également de faire entendre que la paupérisation, donc les difficultés sociales de certains secteurs, nécessiteraient une entrée en Education prioritaire.

Un deuxième groupe de travail, le 17 décembre (jour où était «dévoilée» par la ministre la carte définitive !) n'a fait que confirmer l'absence de volonté de concertation. Lorsque les représentants du SNES ont parlé des moyens insuffisants pour prendre en charge les difficultés des élèves et de gestion de la pénurie, on nous a répondu que la prime REP+ allait être doublée et que cela coûterait cher ! Et les orientations académiques pour la réussite de l'Education prioritaire restent bien peu ambitieuses : accompagnement des corps d'inspection (!), taux d'encadrement adapté (?), ENT, référentiel. Il est question également de limiter les HS et de stabiliser de manière anticipée les compléments de service. Nous suivrons attentivement le sort réservé à ces promesses.

Le rectorat a affirmé en outre que les établissements sortant du dispositif bénéficieraient de l'aide des IPR, d'un taux d'encadrement adapté et de dispositifs pédagogiques pour que ce soit moins douloureux... Pour les enseignants de ces collèges qui veulent continuer à enseigner en Education prioritaire, le rectorat les accompagnera pour leur trouver un poste... n'importe où dans l'académie !

La carte des REP devrait être revue plus fréquemment (tous les trois ans), l'idée étant évidemment de supprimer des réseaux dès que les résultats s'y amélioreront. Travailler sur la durée va donc de devenir très compliqué et on risque de faire replonger dans les difficultés bon nombre d'établissements si on leur supprime des moyens dès que les élèves réussiront mieux !

Et si la réussite de l'Education prioritaire passait par de vrais moyens attribués aux équipes éducatives, par une vraie formation initiale et continue et par une réelle volonté politique de démocratiser l'École pour remédier aux inégalités sociales ?

Sylviane Gutierrez

## Compétences :

L'approche par compétences est petit à petit rentrée dans les pratiques enseignantes, au point que nous avons cessé de nous demander quels en sont le sens, l'origine et surtout les effets. Qu'est-ce qu'une compétence ? il s'agit de «ressources» que l'élève doit être capable de «mobiliser» d'une façon ou d'une autre, en vue de la réalisation d'une tâche particulière. C'est l'association de «connaissances, de capacités et d'attitudes».

Le concept, né à partir des années 90, vient de préoccupations économiques : l'OCDE a défini dès 1997 les «compétences-clés pour le bien-être des citoyens, la cohésion sociale, le développement économique et la compétitivité économique», reprises en 2001 dans le «cadre européen commun de référence pour les langues» du Conseil de l'Europe ainsi qu'en 2006 dans le «cadre européen de qualification pour l'éducation tout au long de la vie» et aussi, la même année, dans le socle français et les «compétences-clés européennes». Les principales compétences que les systèmes scolaires européens s'attachent à développer sont des capacités de communication dans la langue maternelle et dans une ou plusieurs langues étrangères, une culture scientifique, technologique et mathématique, l'utilisation d'un ordinateur, la flexibilité, l'adaptabilité et l'esprit d'entreprise.

Une telle approche a des effets très délétères. Désormais, certaines connaissances sont ressenties comme «inutiles» (littérature, philosophie, langues anciennes), puisqu'elles ne donnent pas de plus-value immédiate sur le marché de l'emploi ? Dans le champ des disciplines dites «utiles»,

certains pans du savoir sont délaissés car ils ne peuvent pas faire l'objet d'une tâche en contexte scolaire.

De plus, les objectifs d'enseignement ne sont plus de l'ordre de contenus à transférer mais d'une capacité d'action à atteindre ; l'objectif n'est plus d'apprendre le français ou l'anglais, mais de communiquer. Il n'est plus de comprendre le monde naturel en sciences physiques ou en SVT, mais d'étaler un peu de «culture scientifique» sur une affiche ou un site internet. On n'étudie plus l'histoire, on apprend à lire un document.

L'élaboration des programmes s'en ressent ; malgré leur lourdeur apparente, ils ont un contenu de moins en moins solide : il faut bien dégager du temps pour «mettre en activité» les élèves.

Au final, les enseignants se retrouvent prisonniers d'un système très normatif et bureaucratique, dans lequel ils sont condamnés à des évaluations sans fin de micro-compétences, ou alors à exercer les élèves à la résolution de tâches complexes dont on appelle le résultat «compétence», mais qui ne s'enseignent pas.

Bien sûr, l'approche par compétences pure induit la suppression de notes chiffrées ; la seule expérience d'envergure tentée à ce titre dans le second degré a été celle du LPC en collège, dont l'Inspection Générale elle-même reconnaît qu'elle a été un long chapelet d'absurdités. Espérons que le Ministère, fort de ces expériences, saura valider la compétence 4 du palier 3 : «Différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle»...

Nathalie Faivre

## Mode d'évaluation au Bac STI2D, un progrès au service des jeunes ?

Les programmes de STI2D font la part belle aux «compétences» généralistes. Ces mêmes programmes oubliant très souvent de préciser l'étendue des nécessaires «connaissances» qui y sont liées, limitant de fait le sens donné aux enseignements.

L'épreuve d'Enseignement Technologique Transversal est caractéristique des enseignements de STI2D. Il aborde les 4 spécialités. La grille d'évaluation est organisée par compétences.

Paroles de correcteurs :

«Pour une même question il peut y avoir des appréciations de corrections différentes en fonction de sa spécialité d'origine.»

«Une grille est à compléter avec pour chaque question une croix à placer ( 0.1.2. ou 3 avec 0 si rien de juste et 3 si tout bon donc pas toujours évident de noter une réponse à moitié juste)»

«Les croix sont saisies sur un tableur qui les convertit en notes. Cette étape est obscure car on ne connaît pas les règles du tableur. Le correcteur n'est plus le seul maître de l'évaluation»

«Avec les IPR on décide de la moyenne académique en

faisant jouer un curseur sur le fichier tableur !! Le choix de fixer la valeur du curseur évidemment à la hausse ne dépend d'aucun critère objectif !!»

«Il est donc évident qu'il y a des différences d'une académie à une autre et que tous les candidats ne sont pas évalués de la même façon ce qui pose un problème d'équité !»

«Depuis la réforme, le sujet ETT peut être traité par des élèves faibles et/ou sans connaissances, ce type de sujet ne permet pas aux bons élèves de se distinguer des élèves faibles.»

Alors même que 92% des jeunes ont réussi l'examen, près de + 7,5% de plus qu'avec l'ancien Bac STI, les «compétences» validées par l'obtention du Baccalauréat ne leur permettent pas de poursuivre leurs études sereinement. Les bacheliers STI2D sont à la peine dans l'enseignement supérieur, notamment en IUT.

L'organisation des programmes et les modes d'évaluation doivent être rapidement revus, pour être au service de la réussite des jeunes de la voie technologiques dans l'enseignement supérieur.

Laurent Lecuyer

### Message de votre S3

*Nous vous souhaitons  
de bonnes vacances*

Bulletin académique - SNES - BESANCON  
ISSN 0399 774x - CPPAP 0915 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon  
DISPENSE DE TIMBRAGE BESANCON CTC  
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 20/02/2015

**P**  
**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE